



MALI : UNE DÉMOCRATIE A CONSOLIDER

NOTE D'ANALYSE CITOYENNE

JUILLET 2022

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'adoption par le CNT de la loi électorale, le 17 juin 2022 constitue un signal fort dans la perspective du rétablissement de l'ordre démocratique au Mali. Elle a d'abord été précédée par l'annonce publique, à travers un décret du Président de la transition, de la durée de la transition puis, la mise en place d'un comité d'experts chargé d'élaborer une nouvelle constitution. Sur le premier point, fixée désormais à 24 mois par les autorités maliennes, le nouveau délai de la transition commence à partir du 26 mars 2022. Un chronogramme détaillé a été élaboré et définit les contours de cette ultime étape de la transition en cours depuis août 2020.

Cette nouvelle dynamique met fin progressivement à la confusion et aux incertitudes sur les perspectives de cette période exceptionnelle. En outre, elle relance le débat sur les actions urgentes à mener en matière de refondation de l'État au Mali et l'épineuse question de l'avenir électoral du pays.

Pour l'heure, il s'agit d'identifier les réformes prioritaires et consensuelles à mener au cours de cette période et celles qui pourraient être amorcées et poursuivies au-delà de la transition. De l'avis de nombreux citoyens, les réformes prioritaires à mener doivent en plus de la loi électorale prendre en compte la révision de la charte des partis politiques en vue d'un fonctionnement plus éthique et démocratique des partis politiques ainsi que l'encadrement juridique des différentes composantes de la société civile afin de rendre les positionnements plus lisibles et plus transparents. Quant à la constitution, elle doit traduire le nouveau contrat social entre l'État et les citoyens. Le processus de son élaboration doit tenir compte de l'impérieuse nécessité d'inclusion de toutes les composantes de la nation. En tirant les leçons des précédentes initiatives, la proposition constitutionnelle ne doit pas être une « solution d'experts » mais plutôt l'aboutissement d'un processus consultatif mené dans tout le pays et un pacte en lequel chaque malien saura se reconnaître sans en faire la somme des contradictions du pays?

Enfin, en vue de mener les réformes politiques et institutionnelles, il est ressorti la nécessité de la création d'un cadre de dialogue inclusif regroupant les forces politiques et sociales. Cela doit permettre aux acteurs maliens de parvenir à un consensus sur les actions à entreprendre afin de créer les meilleures conditions possibles pour la mise en œuvre de l'agenda des réformes politiques.

I L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire Citoyen sur la Gouvernance et la Sécurité (OCGS) est une organisation de la société civile qui s'inscrit dans la dynamique des nouvelles générations de Think Tank par la recherche, l'analyse et l'action. L'OCGS entend contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement de la sécurité humaine au Mali et au Sahel. Fonctionnant comme un dispositif régional de production et de coordination des connaissances, de suivi et de plaidoyer en matière de gouvernance et de sécurité humaine, il porte à l'attention des acteurs locaux, nationaux et internationaux des analyses sur les grandes tendances et dynamiques.

I LES « CONVERSATIONS CITOYENNES »

Afin de contribuer aux débats en cours sur le renouveau de la gouvernance au Mali, l'Observatoire organise des rencontres d'échanges réguliers sur la situation politico-sécuritaire dans le pays. Au cours de ces sessions, des décideurs, chercheurs, analystes, commentateurs, praticiens et consultants spécialisés dans le traitement des sujets liés à la gouvernance et à la sécurité partageront avec les participants les résultats de différentes analyses et réflexions sur des thématiques données. Les « Conversations citoyennes » constituent un espace de partage ou de commentaire de l'actualité, mais aussi un cadre de décryptage des grands enjeux régionaux et internationaux. Ambitionnant de devenir, la première source d'analyse et de communication spécialisée, les « Conversations citoyens » met le factuel en perspective afin d'offrir les meilleures clés d'analyse et de compréhension des dynamiques de gouvernance et de sécurité au Mali.

I LA NOTE D'ANALYSE

Le présent rapport est le fruit des échanges au cours des conversations citoyennes ainsi que l'analyse de la situation politique et sociale du pays. L'édition de cette note a été réalisée avec le soutien financier de la Friedrich-Ebert-Stiftung/Mali. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Friedrich-Ebert-Stiftung/Mali ».

I REMERCIEMENTS

Cette note a été réalisée avec le soutien financier de la Friedrich-Ebert-Stiftung Mali (FES). OCGS est reconnaissant à toutes les personnes qui ont participé et contribué aux conversations citoyennes et particulièrement à Mme Sy Kadiatou Sow et Sékou Tangara. OCGS remercie également Ibrahim Maïga, modérateur et contributeur pour son soutien, son implication et ses conseils.

“

En tirant les leçons des précédentes initiatives, la proposition constitutionnelle ne doit pas être une « solution d'experts » mais plutôt l'aboutissement d'un processus consultatif mené dans tout le pays et un pacte en lequel chaque malien saura se reconnaître sans en faire la somme des contradictions du pays?

”

I INTRODUCTION

Le 24 juin 2022, le Président de la Transition au Mali a promulgué la loi N°2022-019 portant loi électorale. Une semaine plus tôt, le 17 juin 2022, le Conseil national de Transition (CNT) a adopté le projet de loi que le gouvernement lui avait soumis en novembre/décembre 2021. L'adoption de cette loi, après de vifs échanges entre l'organe législatif et le gouvernement, et sa promulgation par le Président de la Transition constituent une avancée significative dans le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel après l'éviction de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta, le 18 août 2020.

Pour rappel, depuis une décennie, le Mali connaît une crise multidimensionnelle qui s'accroît à mesure que le dialogue politique se durcit. En plus de l'insécurité, le pays est confronté à une instabilité politique qui, se construisant sur les défaillances de la gouvernance des trois dernières décennies, devient chronique.

Les tensions politiques dans le pays ont atteint leur paroxysme en 2020 où des mouvements de contestation populaire, menés principalement par le Mouvement du 5 juin, rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), ont conduit à une nouvelle rupture de l'ordre constitutionnel après celle de 2012. La contestation s'inscrivait dans un contexte plus large de frustrations et de griefs d'une partie importante de la population, notamment avec les grèves à répétition dans les secteurs de l'éducation et de la justice, les mobilisations contre l'insécurité et les massacres dans le centre du pays ainsi que les manifestations contre la présence des forces étrangères telles que Barkhane et la mission des Nations unies au Mali.

La déception et la défiance à l'endroit des acteurs politiques s'illustrent notamment par une faible participation aux scrutins nationaux et locaux. Malgré la forte demande sociale, le jeu politique post-IBK souffre d'un certain anachronisme. Si l'aspiration au changement demeure vive, la réalité du jeu politique dénote une continuité avec des acteurs qui évoluent au gré des intérêts et des conjonctures socio-politiques avec en toile de fond une situation sécuritaire toujours précaire. Pourtant, cette crise offre une nouvelle opportunité de repenser en profondeur la gouvernance au Mali.

C'est dans ce contexte que **l'Observatoire Citoyen sur la Gouvernance et la Sécurité** a initié des conversations citoyennes pour penser collectivement « Le Mali de demain ». Elles visent à contribuer positivement à cette réflexion collective indispensable pour une sortie

durable de crise. Au-delà de la dépeinte « funeste » du tableau politique malien, il s'agit donc d'identifier les facteurs explicatifs de la crise actuelle et de faire des propositions qui s'articulent autour de deux exigences temporelles : « Le temps court » de l'urgence d'une sortie de crise, et « le temps long » des réformes politiques pour un modèle de gouvernance efficient et pérenne.

LA PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS ET L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX DÉFIS

Les crises répétitives depuis 2012 voire même avant cette période¹, sont symptomatiques d'un malaise plus profond dont les ruptures devenues fréquentes de l'ordre constitutionnel du pays n'en sont que des symptômes. En effet, elles sont le reflet des dysfonctionnements dans la gouvernance et l'expression d'une colère ambiante présente dans le pays depuis de nombreuses années. Cette colère repose sur les sentiments de déception, de mécontentement, et de frustration. Le pays traverse également une crise de citoyenneté, fossé entre l'État et les citoyens, une crise de confiance entre les gouvernés et les gouvernants, et une désincarnation des institutions et désaffection des citoyens à l'égard de la vie politique.

Depuis le début de la transition en 2020, si certains citoyens voient en cette nouvelle phase de la marche du pays une confiscation de pouvoirs par des militaires et certains politiques, de nombreuses autres voix maliennes expriment un soutien indéfectible aux autorités de la transition ainsi que les mesures exécutoires dont ils se font porteurs. Outre ce clivage circonstanciel, la situation politique actuelle du pays reste, au demeurant, marquée par d'importantes difficultés qui méritent une attention particulière.

Premièrement, l'instabilité politique qui résulte des manifestations récurrentes au Mali, sur fond de fortes pressions sociales et politiques, est l'illustration de la fragilité institutionnelle devenue plus en plus forte au fil des années et des régimes toutes décriées après quelques années. Cette fragilité rappelle, par ailleurs la persistance des déficits de gouvernance et la nécessaire prise en compte des frustrations et griefs des communautés. Les populations, qui ont le sentiment d'être abandonnées et exclues des politiques nationales, n'ont plus ou on très peu confiance en l'État. Ce sentiment d'exclusion et d'impuissance des pouvoirs publics alimentent certaines logiques d'engagement dans les groupes armés extrémistes qui se sont substitués à l'État dans certaines localités.

Dans la conscience collective, les affaires impunies et non résolues de corruption de corruption d'État ainsi que l'incapacité de l'État à répondre efficacement à la demande de services sociaux de base, en particulier

¹Le Mali a connu une crise politique en 1997. Même si elle n'a pas abouti à un coup d'État, les tensions étaient vives et les institutions en ont été fortement menacées.

dans les communautés rurales, ont lentement érodé la confiance dans l'État et affaibli le contrat social entre l'État et la population. Cela a rendu la présence et l'autorité de l'État hautement contestables dans de nombreuses localités du pays.

Ensuite, les institutions et contre-pouvoirs sont de plus en plus affaiblis. De nombreux problèmes ont émergé dans le fonctionnement des institutions, notamment dans leur rapport à l'exécutif. Les différentes législatures, depuis 1992, constituent l'exemple typique d'une institution arrimée à l'exécutif jusqu'à en devenir un appendice. Ce rapport de subordination a longtemps été décrié par les Maliens, qui ne voyaient en l'organe législatif qu'une simple chambre d'enregistrement. S'agissant des autres institutions, comme le Haut conseil des collectivités et le Conseil économiques social et culturel, leur fonctionnement et leur utilité sont aujourd'hui largement questionnés.

Ainsi, des institutions démocratiques ont été mises en place mais peinent à fonctionner véritablement. Les problèmes se rencontrent au niveau du fonctionnement des institutions, notamment dans les rapports de subordination des autres institutions à l'exécutif. Par exemple l'Assemblée nationale est fortement influencée par l'exécutif malgré sa supposée indépendance. En outre, les textes dans la plupart des pays sont bien pensés en théorie mais leur application effective reste toujours un défi. Cela s'explique en partie par le décalage entre les impératifs politiques et le contexte. En ce qui concerne particulièrement les institutions, il existe une tension entre la volonté de l'amélioration de leur rendement et leur suppression.

Enfin, la faiblesse de culture démocratique des acteurs politiques, et celle de la presse dont l'une des missions est de contribuer à la construction de l'opinion, ont rendu le dialogue politique fortement limité dans le pays depuis l'avènement de la démocratie multipartite en 1992.

La scène politique a été dominée par la prévalence de la critique au détriment des propositions ainsi que l'instrumentalisation des griefs et des frustrations des populations. Afin de créer les conditions d'un changement de l'ordre établi, sans réelle offre d'alternative politique, les frustrations et griefs légitimes des citoyens sont devenus des fonds de commerce politiques pour mobiliser pour ou contre les pouvoirs publics. À ce niveau, l'émergence des réseaux sociaux comme lieux de désinformation, de contestation populaire et de déversoirs de la colère publique.

En plus de la difficulté d'émergence d'une réflexion

rigoureuse qui dépasse l'injonction des solutions improvisées et des confort de posture, le débat public a manqué et manque encore de pistes constructives. Le discours contestataire opposé à celui du soutien à telle ou telle initiative l'emporte sur la nécessité de mener des débats de fond.

Dans cet environnement, depuis plusieurs années, la polarisation du débat public, et la « stigmatisation » des oppositions politiques ont rendu l'atmosphère électrique.

L'environnement politique et social du pays est largement dominé par des questions de posture plus qu'une logique de réflexion et d'action constructif.

La perspective de la conciliation des courants de pensée et d'opinion afin de trouver un consensus sur l'avenir du pays s'éloigne à mesure que les positions se radicalisent et les discours teintés d'une violence et d'un appel fréquent au lynchage. Une telle situation fait craindre une escalade de la violence entre citoyens avec le spectre d'un approfondissement de la crise.

LES ATTENTES DÉÇUES D'UN MODÈLE À BOUT DE SOUFFLE

La naissance de la Troisième République à l'entame de la décennie 1990 s'est faite dans un contexte de forte attente démocratique, soldée d'une désillusion populaire qui ne s'est pas fait longtemps attendre. En effet, face à la difficile mémoire de 23 ans de gouvernance considérée comme une dictature formelle par les uns, et comme un autoritarisme par les autres : en mars 1991 la jeunesse malienne s'est affranchie d'un tel débat pour réclamer, sans équivoque, l'avènement de la démocratie dans le pays. Acquis à coup de sueur et de sang, l'idéal démocratique s'est pourtant très rapidement enfermé dans les débats de personnes et la lutte sans merci pour le « pouvoir d'État ».

Après quelques années de pratique démocratique, le désenchantement politique s'est emparé d'une partie des Maliens qui estiment que : « Les politiques ne font plus rêver, car ne répondant plus aux aspirations du peuple ». Face au discrédit de la classe politique, les religieux sont devenus des acteurs incontournables et aussi l'un des leviers de mobilisation populaire, y compris en période électorale. Conscients de leur poids dans le débat politique, ils sont devenus au fil des ans une forme de variable d'ajustement permettant au pouvoir ou à l'opposition de s'imposer dans le débat politique. La nouvelle architecture de gouvernance devrait pouvoir prendre en compte ces liens parfois transactionnels entre les acteurs politiques et les religieux qui constituent un élément central du

fonctionnement du système politique malien.

Le Mali est aujourd'hui à la croisée des chemins, devant trouver sa voie afin de réconcilier les Maliens avec leur État. Pour ce faire, il convient d'être davantage, et de façon permanente, à l'écoute des citoyennes et des citoyens. C'est à ce prix qu'il sera possible de donner un sens à la démocratie malienne que les limites du modèle représentatif combinées aux dysfonctionnements du système politique ont progressivement réduit à un spectacle électoral.

Cette crise offre donc l'opportunité de construire un modèle démocratique répondant plus aux codes, aux pratiques et aux valeurs dont sont porteurs les citoyens.

I LES PERSPECTIVES CITOYENNES

Les conversations citoyennes, organisées de façon périodique, ont fait ressortir la nécessité de corriger les lacunes et de consolider certains acquis démocratiques. Car, si la déception des attentes alimente aujourd'hui le rejet des acquis, la trajectoire démocratique reste comme tout système politique à repenser (avec le recul que cela implique) en termes de dysfonctionnements et de consolidation.

Les discours et les projets politiques demeurent sensiblement les mêmes. Ce qui change dans les rapports avec les citoyens, c'est surtout la capacité financière des responsables politiques ainsi que l'influence qu'ils ont dans les arcanes du pouvoir. Outre cette indifférenciation, les partis politiques se sont rendus également comptables d'un sentiment d'abandon de l'intérêt national au profit d'intérêts partisans. Cela se manifeste, en l'occurrence, par la prévalence de la critique sur les propositions réelles de solutions aux problèmes publiques. Il est donc important de noter l'ampleur de leur responsabilité dans la déception des citoyens face à la démocratie, comme revenu souvent dans les conversations citoyennes.

Ensuite, au niveau des contre-pouvoirs, les citoyens sont partagés. Si une partie estime qu'une démocratie sans opposition déroge aux principes qui fondent ce système de gouvernance, une frange importante pense qu'il faut une gouvernance « consensuelle ». Pour certains maliens donc, la majorité et opposition doivent exister pleinement et offrir un débat politique riche et fort en propositions. Elles devraient, a fortiori, respecter l'essence démocratique d'un tel rapport de force. Or, pour d'autres maliens, les oppositions n'ont pas la force d'exister en elle-même, mais existent par la force des hommes politiques qui s'en font porteurs. Perçus comme « des barons à trousse du pouvoir », les hommes forts de la majorité politique comme de l'opposition ne semblent être animés que par la crainte du

déclassement politique. Au grand dam de la contradiction politique constructive, vitale à la démocratie, ce qui importe, c'est d' « exister politiquement et par tous les moyens ». Cette opinion plaide donc pour la recherche permanente du consensus politique de façon institutionnelle.

Outre les guerres de chapelles partisans, la promiscuité structurelle du champ politique rend difficile l'existence de la société civile en tant qu'entité autonome d'intervention et d'influence sur les politiques publiques.

Elle est elle-même plus que jamais polarisée et affaiblie face aux pouvoirs publics. Elle reste, au demeurant, otage d'une nouvelle approche binaire de catégorisation des citoyens : d'un côté, le camp des « patriotes » qui souscrivent à une tendance souverainiste et anti-impérialiste fort d'un soutien absolu aux autorités qui en portent le flambeau, et de l'autre côté celui des « apatrides » amalgamé à des « marchands de l'intérêt supérieur national » et des « fossoyeurs de la république ». Plus concrètement, le défi de la société civile est d'exister au-delà de ce bras de fer entre les « patriotes » qui soutiennent le gouvernement face aux ennemis déclarés (France, CEDEAO et autres acteurs internationaux) et les « Faso den djougou »² qui expriment une position différente de celle du gouvernement.

Cette intolérance aurait pu être perçue comme l'expression de la vitalité du système démocratique malien, si elle n'était pas accompagnée d'incitation à la violence contre ceux qui expriment des opinions parfois divergentes. Ceux qui s'arrogent ce privilège oublient, sans doute, leurs compatriotes qui sont sur la ligne de front ou dans les zones de combat, militaires comme civils, qui ont le Mali dans leurs cœurs et pas uniquement sur leurs lèvres. Les mots « en caoutchouc » comme « peuple » ou « patriotisme » doivent être employés de façon positive. Utilisés pour créer des oppositions – peuple versus élites, patriotes versus « apatrides » – ils peuvent conduire à une polarisation excessive de la société et à l'exclusion de certaines catégories de la population.

Enfin, la presse comme dans n'importe quelle rupture d'ordre constitutionnel fait face au défi de son autonomie face à l'interpellation récurrente de sa « responsabilité face à l'histoire ». Et pour cause, la presse et les journalistes maliens ont été les acteurs directs d'une rupture radicale dans l'ordre politique des années 1991. S'il est indéniable que la situation particulière du Mali requiert une précaution supplémentaire dans le traitement de l'information, l'appel à un « journalisme patriotique » contribue sans aucun doute à polariser un peu plus le débat et à exposer davantage les journalistes aux pressions des autorités politiques.

² Mauvais citoyens

Le monde de la presse est lui-aussi bousculé par un nouveau phénomène, celui des « vidéos-mens ». Ces individus, avec parfois des connaissances rudimentaires en journalisme qui alimentent les réseaux sociaux avec des contenus de qualité très variable, sont devenus les principaux baromètres de l'opinion publique. Les conversations citoyennes ont mis en relief la nécessité de mieux encadrer les « vidéos mens » pour une meilleure diffusion et un sain traitement de l'information.

LES RÉFORMES PRIORITAIRES

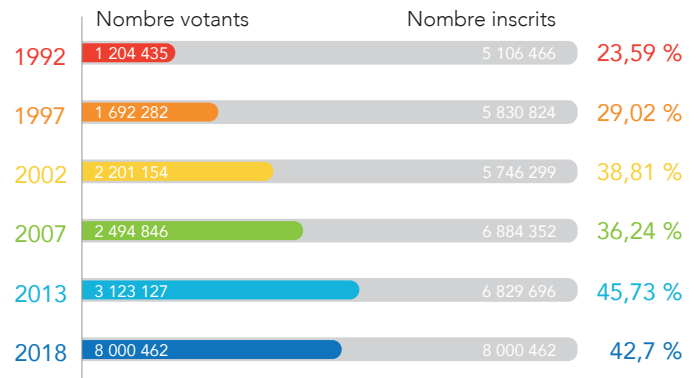
S'il y a bien une chose sur laquelle toutes les parties prenantes s'accordent aujourd'hui, c'est le caractère indispensable des réformes à mener pour résorber le déficit démocratique du pays. La question subsidiaire demeure, par ailleurs, celle de la temporalité. Est-il réaliste, comme suggéré dans la charte de la transition, de mener ces réformes dans le « temps court » de la crise ? Et quels en sont les tenants et implications ?

La tension qui a eu lieu, le 17 juin, à l'occasion de l'adoption du projet de loi sur le régime juridique des élections, illustre la diversité d'opinions et de visions sur l'avenir des élections au Mali. Pourtant, les élections au Mali, en plus des insuffisances juridiques souffrent également du désintérêt des citoyens vis-à-vis de la « chose politique »

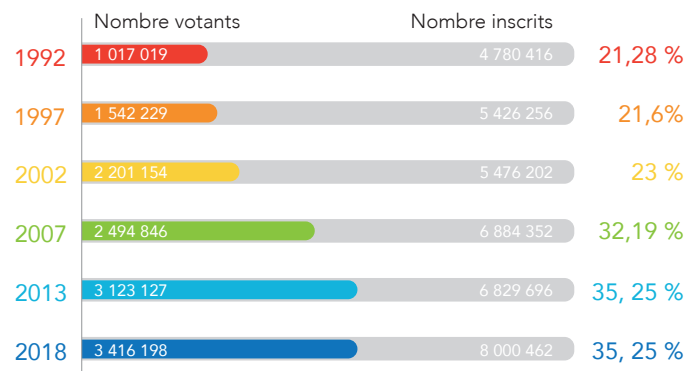
S'agissant de l'organe chargé d'organiser les élections, en focalisant le débat sur son unicité et son indépendance, l'impasse a été faite sur sa crédibilité qui tient notamment de ses pouvoirs et de la qualité des gens qui en seront membres.

Sur le principe de l'indépendance, il sera difficile de créer une institution plus indépendante, du moins sur un plan théorique, que la Cour constitutionnelle. Pourtant, cette institution est perçue par de nombreux acteurs politiques et citoyens maliens comme à l'origine de la crise politique de 2020 ayant conduit à la démission du président IBK. Si les résultats qu'elle a proclamé au terme des législatives de 2020 ont suscité une vive contestation, la Cour constitutionnelle a été depuis son opérationnalisation, en 1997, au cœur de plusieurs controverses à l'issue d'élections dont elle avait la charge de proclamer les résultats définitifs. Dans la perception populaire qui s'est construite autour de la question, la cour était devenue l'acteur du « troisième tour ».

BASE DE DONNÉES PRÉSIDENTIELLES



BASE DE DONNÉES LÉGISLATIVES



SOURCES :

Site web : www.ml.undp.or

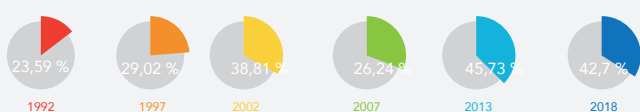
Source : Assemblée Nationale (15.08.2007 27.02.2008)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Élections_au_Mali

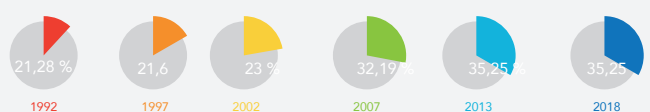
opérationnalisation, en 1997, au cœur de plusieurs controverses à l'issue d'élections dont elle avait la charge de proclamer les résultats définitifs. Dans la perception populaire qui s'est construite autour de la question, la cour était devenue l'acteur du « troisième tour ».

Dans un tel contexte et au regard de la bataille rude entre le CNT et le gouvernement autour de la désignation des membres du directoire de l'autorité de gestion des élections, les inquiétudes sur le transfert d'autorité et de capacités d'influence sur l'expression du suffrage demeurent. Finalement, sans un mécanisme parallèle de veille (observateurs nationaux) et sans un renforcement de la transparence dans le travail de l'organe chargé de la proclamation des résultats définitifs, les prémices d'une crise post-électorale subsistent.

ANALYTIQUE DE DONNÉES PRÉSIDENTIELLES



ANALYTIQUE DE DONNÉES LÉGISLATIVES



S'agissant de l'organe unique qui sera chargée d'organiser les élections, il est important de tirer les enseignements des expériences passées. La première expérience, organisée par le Ministère de l'Administration territoriale avec comme structure d'appui un Comité de Pilotage des élections, a été critiquée en 1992 par certains partis de l'opposition. Et ce, bien qu'elle ait fait un travail de qualité, surtout pour une nouvelle expérience. En 1997, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a été instituée à la demande des partis politiques, notamment, de l'opposition. La CENI était composée de 30 membres dont huit de l'administration, huit de la Société civile, sept de la majorité et sept de l'opposition. Elle avait des démembrements dans l'ensemble du pays et dans les juridictions diplomatiques du Mali à l'extérieur. En ce qui concerne l'intérêt des citoyens pour les élections, il va sans dire que les seules dispositions législatives ne pourraient pas inverser la tendance.

La CENI a connu de nombreuses difficultés dans son travail. Sa composition partisane, son manque d'expérience et la dilution des responsabilités sans véritable chaîne hiérarchique l'ont aussi fait échouer. En 1999, l'organisation et la gestion des élections sont revenues au Ministère de l'Administration territoriale, avec une CENI uniquement chargée de la supervision. En 2002, c'est ce Ministère de l'Administration qui a géré toutes les élections avec une fois de plus, beaucoup de contestations. Avec la nouvelle loi électorale, que ce soit la proposition du gouvernement ou les amendements du Conseil national de Transition, les législateurs se sont éloignés de l'esprit originel qui était de mettre en place un organe à l'abri des influences politiques et étatiques. À la place, il a été créé un organe hybride à l'identité problématique. Cela est dû en partie à la volonté du gouvernement de contrôler le processus de désignation. Cette manœuvre a braqué les acteurs politiques contre le texte et conduit à un débat assez superficiel occultant le fond.

En ce qui concerne l'intérêt des citoyens pour les élections, il va sans dire que les seules dispositions législatives ne pourraient pas inverser la tendance.

La volonté législative d'inciter les citoyens au vote à travers notamment le rapprochement de l'électeur de son bureau de vote doit être accompagnée de dispositions politiques plus fortes et plus significatives. Pour y arriver, la transparence dans l'action des élus et la qualité des offres politiques doivent véritablement être améliorées.

En fin de compte, il incombe aujourd'hui aux autorités de la transition de créer les conditions d'un consensus national sur l'échéancier des différentes réformes à mener. Mais plus largement, il importe d'identifier celles

qui sont immédiates, celles qui peuvent être amorcées, et celles qui sont à remettre sur le moyen et long terme. Il s'agirait, finalement, d'opter pour des réformes qui en permettent d'autres et qui sont indispensables à la tenue d'élections apaisées et dont les résultats seraient acceptés par tous.

Les partenaires au développement ont un rôle très important dans l'accompagnement du peuple malien pour la bonne organisation des élections et son corollaire de forte participation. Dans ce cadre, il est souhaitable qu'ils mènent différents types d'appui : le conseil dans les fora sur les réformes en cours, le suivi des recommandations retenues dans lesdits fora, l'appui technique et financier lors des élections de sortie de transition, et l'observation des dites élections.





Observatoire Citoyen sur la
Gouvernance et la Sécurité

Siège sociale : Bamako - Badalabougou SEMA II, Rue 132, P.804
Adresse mail : contact@observatoire-gouvernance.org
Site Web : observatoire-gouvernance.org